

DÉLIBÉRATION N°DL20210144 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 29/10/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 18h38) ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h47) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (à partir de 18h54) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 20h29) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (à partir de 18h40) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 18h38).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 18h54).

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h29).

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DES ASSOCIATIONS
LOCALES SPORTIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - RENOUVELLEMENT**

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Le service des sports de la ville de Saint-Chamond emploie du personnel qu'il met à la disposition d'associations locales sportives.

Le statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales (titre III portant dispositions diverses à la fonction publique territoriale) fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition d'organismes d'intérêt général.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en vertu du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, la collectivité a l'obligation de se faire rembourser par l'association la rémunération de l'agent mis à disposition, les cotisations et contributions correspondantes.

Conformément à l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984, l'assemblée municipale doit être informée des mesures envisagées.

La ville souhaite renouveler les mises à disposition de personnel communal auprès des associations locales sportives pour l'année scolaire 2021-2022, telles que récapitulées sur le tableau ci-dessous :

Catégorie	Grade	Lieu de mise à disposition	Missions	Temps de travail durée hebdo
B	Educateur principal des APS de 1ère classe	Entente Saint-Chamond Volley	Entraînement	6 h 15 mn
B	Educateur principal des APS de 1ère classe	Saint-Chamond Foot	Entraînement	8 h 15 mn
B	Educateur principal des APS de 1ère classe	Jeunes Sportives	Entraînement	5 h 45 mn
B	Educateur principal des APS de 1ère classe	Saint-Chamond Gym	Entraînement	5 h
B	Educateur principal des APS de 1ère classe	Saint-Chamond Tennis de table	Entraînement	12 h 30 mn

Les agents ainsi mis à disposition feront l'objet d'un arrêté individuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE :

- **de prendre** acte du renouvellement des mises à disposition du personnel du service des sports pour l'année 2021-2022 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 09/11/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD